



**DECLARATION DE PROJET N°1**  
**VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN**  
**LOCAL D'URBANISME DE ROYERES-**  
**SECTEUR LES CATHERINES**  
**ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « PAYSAGE »**

<b>MISE EN COMPATIBILITE DU PLU</b>			
<b>Date Examen conjoint</b>	<b>Dates Enquête Publique</b>		<b>Date d'approbation</b>
<b>29 mars 2024</b>	<b>Du 26 août 2024</b>	<b>Au 25 septembre 2024</b>	

# PERIMETRE DE L'OAP PAYSAGE



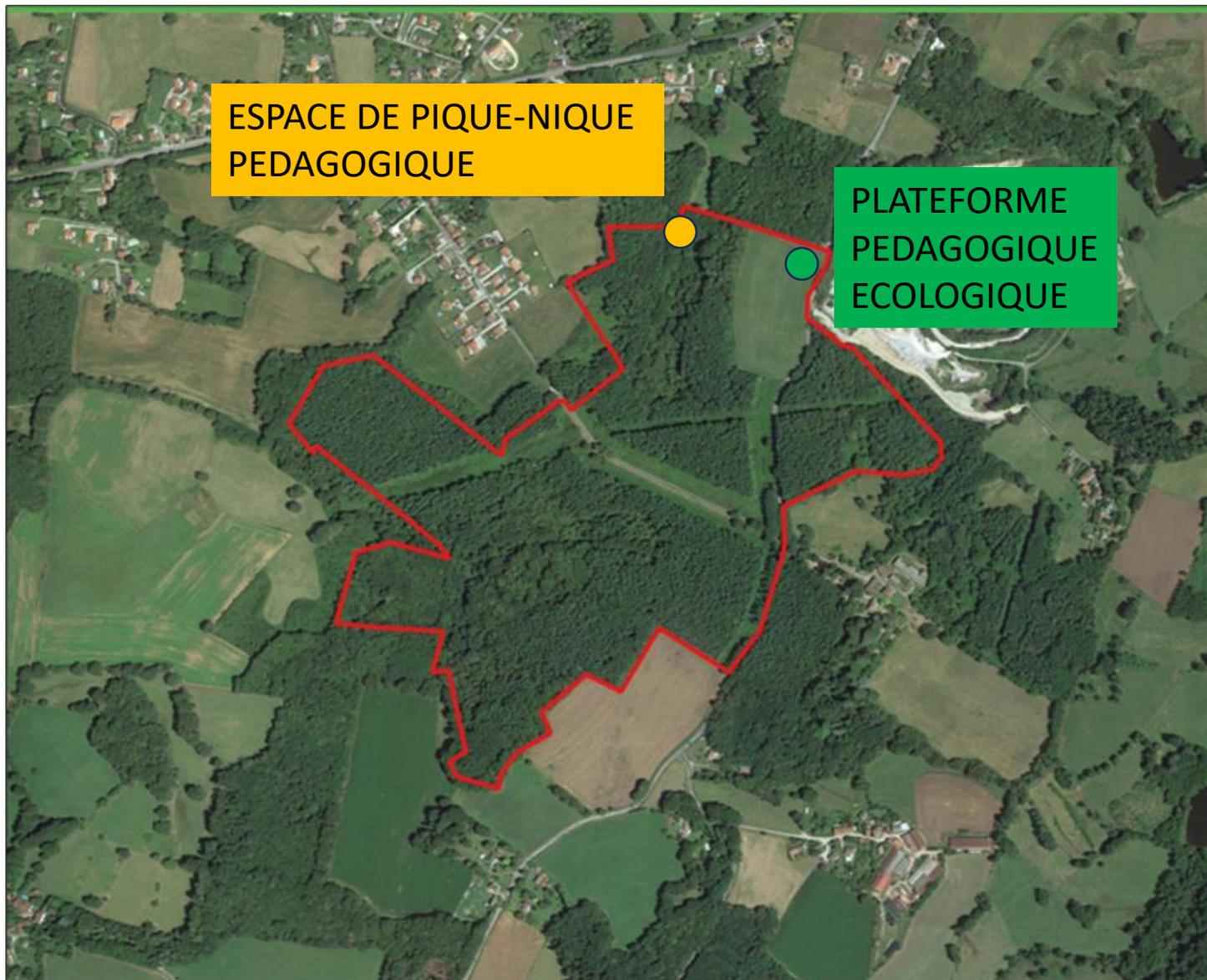
ESPACE DE PIQUE-NIQUE  
PEDAGOGIQUE

PLATEFORME  
PEDAGOGIQUE  
ECOLOGIQUE

HAIE

Saint-Just-le-Martel

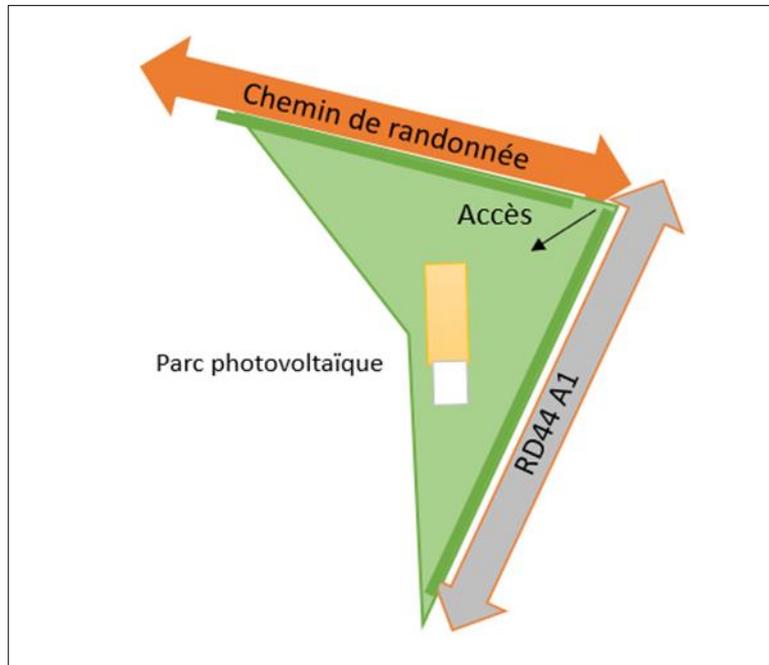
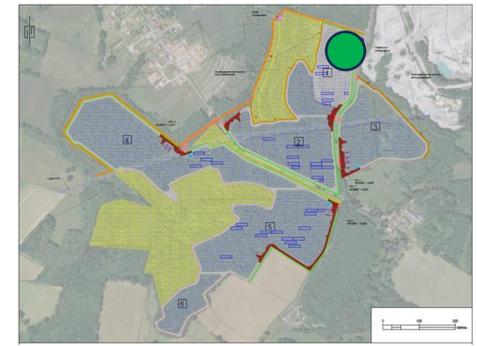
Déclaration de projet N°1 MEC PLU-OAP-ROYERES



ESPACE DE PIQUE-NIQUE  
PEDAGOGIQUE

PLATFORME  
PEDAGOGIQUE  
ECOLOGIQUE

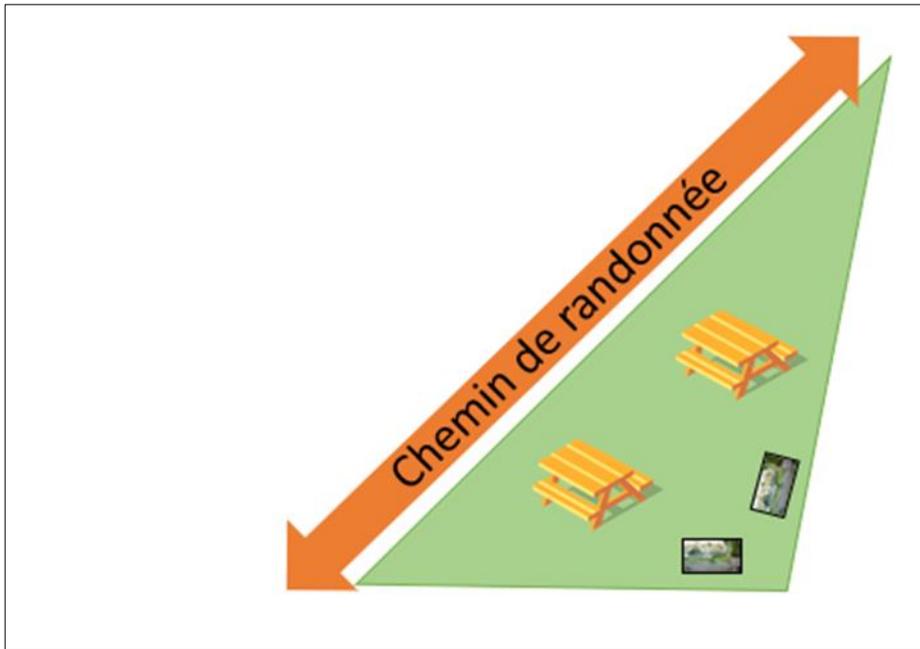
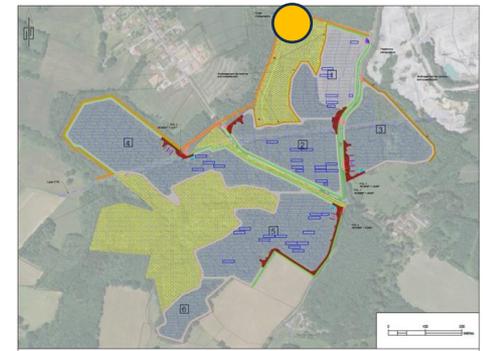
# PLATEFORME PEDAGOGIQUE ECOLOGIQUE



## ELEMENTS PREVUS

- Une plateforme en structure bois sur pilotis (plancher de 15 à 25m<sup>2</sup> à 2,5 m de haut)
- Deux à quatre panneaux pédagogiques format A1 sur le projet photovoltaïque, l'énergie solaire et les énergies renouvelables dans le contexte du dérèglement climatique
- Un panneau signalétique indiquera l'accès à la plate-forme depuis le chemin de randonnée

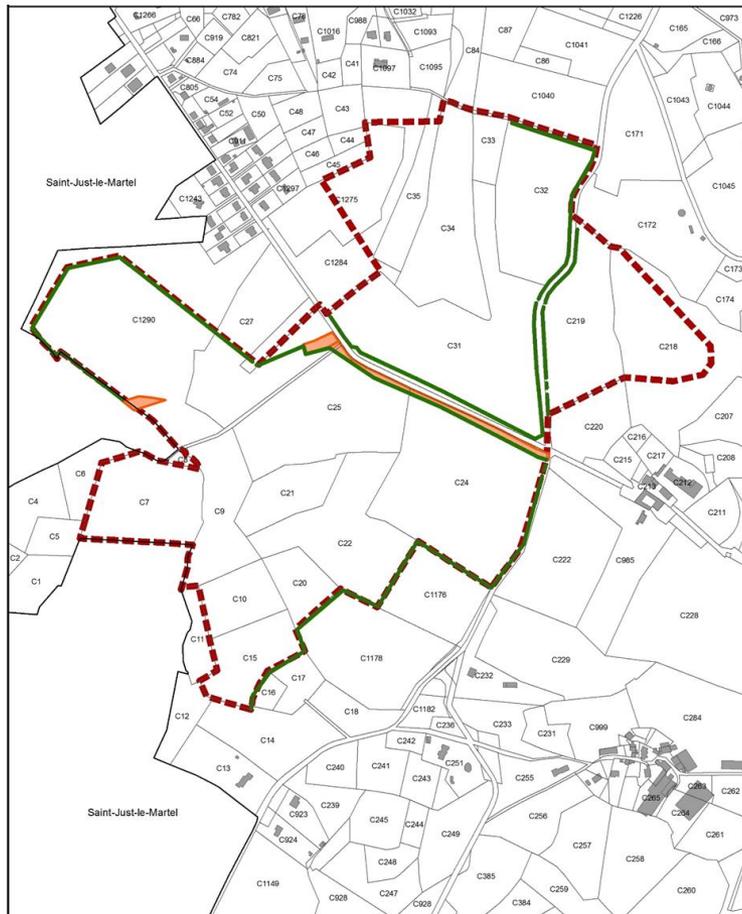
# ESPACE DE PIQUE-NIQUE PEDAGOGIQUE



## ELEMENTS PREVUS

- Deux tables de pique-nique
- Deux panneaux pédagogiques sur la richesse et le fonctionnement biologique des boisements humides...

# PLANTATION DE HAIES



— Haie    ■ Enjeux environnementaux "Assez fort"    - - - Zone d'étude

1:5 500  
100

Mètres

Producteurs : CEFUAM ; Pyrénées Cartographie

Les essences d'arbres et d'arbustes à privilégier seront constituées d'essences locales et fruitières, et en lien avec les enjeux écologiques relevés sur le site :

## Strates arbustives :

### Arbres fruitiers :

- ✓ Poirier commun
- ✓ Pommier commun

### Espèces compagnes :

- ✓ Alisier torminal
- ✓ Cornouiller sanguin
- ✓ Fusain d'Europe
- ✓ Houx
- ✓ Noisetier
- ✓ Sureau noir
- ✓ Troène commun

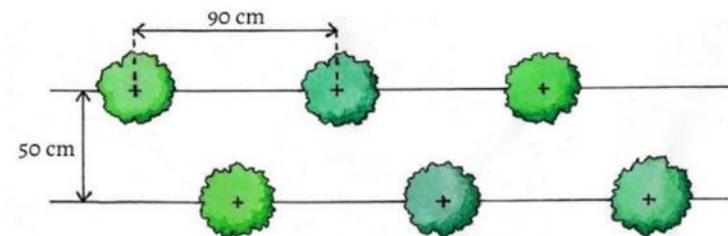
## Strates arborescentes :

- ✓ Charme commun
- ✓ Chêne pédonculé
- ✓ Erable champêtre
- ✓ Frêne élevé
- ✓ Merisier
- ✓ Noyer
- ✓ Tilleul à grandes feuilles

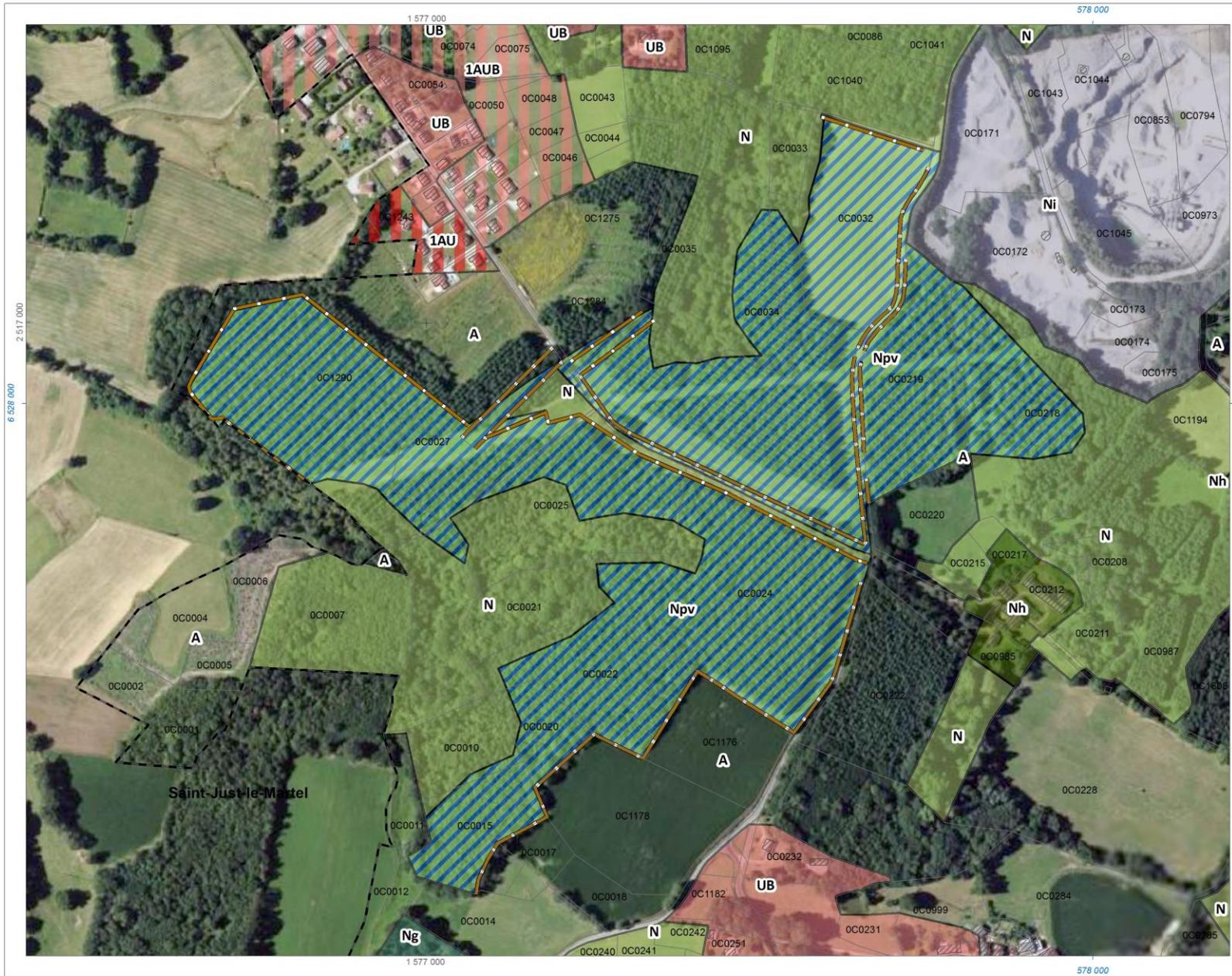
Le projet prévoit la plantation d'environ 2828 m linéaire de haies multi-strates d'essences locales. Cette mesure permet d'insérer le projet dans son environnement proche et notamment depuis les routes longeant et traversant le projet ainsi que depuis les chemins de randonnée.

Les plantations en limites de la voirie départementale (RD 44A1) doivent respecter une distance minimale de 3 m

La plantation d'arbustes et d'arbres est préconisée sur deux lignes en quinconce



Haie sur deux lignes, en quinconce



# Royères

## Haie et zonage

-  Limite communale
-  Elément de paysage végétal à protéger

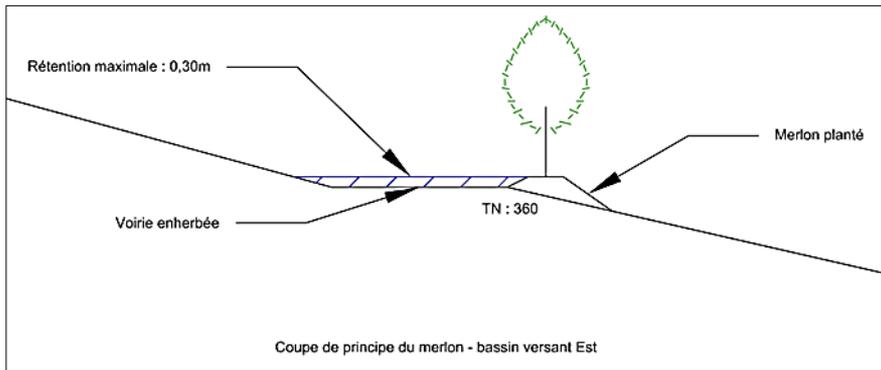
1:4 000 au format A3

70 35 0 70 Mètres

Production : CEFUAM Pyrénées Cartographie  
 Source : IGN, RGE, OpenData, DGFiP  
 Projection : Lambert 93  
 Le quadrillage en noir correspond au système de projection RGF93 - CC43. Le quadrillage en bleu correspond au système de projection RGF - Lambert 93



# CREATION D'UN MERLON



Source illustration ADEV

Dans l'objectif de limiter les débits vers l'aval, il est prévu la mise en place de merlon au niveau des clôtures en aval des différents versants, de manière à créer des volumes de rétention au niveau des pistes périphériques pour des pluies d'occurrences trentennales.

Les calculs des volumes générés par le changement d'affectation des surfaces sont basés sur les coefficients de Montana de la station météo de Limoges Bellegarde (cf. étude hydraulique en annexe). Le débit de fuite autorisé est défini dans le SDAGE Loire-Bretagne comme étant de 3 l/s/ha.

Le principe de la gestion des eaux pluviales sera de créer des merlons en bordure des pistes de circulation périphériques permettant d'utiliser celles-ci comme bassin de rétention pour stocker les volumes d'eaux de ruissellement au sein du projet avec un débit de fuite régulé.



**PORTEUR DE PROJET**

**ZEenergy**

**DOSSIER REALISE PAR**

